



Bruxelles, le 24 avril 2023
(OR. en)

8610/23

COAFR 145
CFSP/PESC 614
DEVGEN 77
COHOM 95
COHAFA 46

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: délégations
Objet: Éthiopie
- Conclusions du Conseil (24 avril 2023)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur l'Éthiopie, approuvées par le Conseil lors de sa 3944^e session, tenue le 24 avril 2023.

Éthiopie

Conclusions du Conseil

1. L'Éthiopie est un partenaire stratégique essentiel pour l'Union européenne dans la Corne de l'Afrique et la région de la mer Rouge, et plus généralement sur le continent africain. L'UE se félicite de la coopération et du dialogue étroits établis de longue date avec le gouvernement éthiopien sur un large éventail de questions. À la faveur du règlement du conflit dans le nord de l'Éthiopie, l'UE attend avec intérêt la normalisation des relations avec l'Éthiopie et est prête à soutenir de nouveaux progrès sur la voie d'une paix durable.
2. L'UE réaffirme qu'elle soutient pleinement l'accord pour une paix durable par la cessation permanente des hostilités ("accord pour une paix durable") conclu entre le gouvernement éthiopien et le Front populaire de libération du Tigré (FPLT) le 2 novembre 2022. L'UE salue l'engagement constant dont ont fait preuve les deux parties et se félicite des progrès notables accomplis dans la mise en œuvre de l'accord pour une paix durable, notamment pour ce qui est de faire taire les armes, de favoriser un meilleur accès humanitaire, de lancer la commission nationale pour le relèvement chargée du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (DDR), de mettre en place la mission de contrôle, de vérification et de conformité (AU-MVCM) sous l'égide de l'Union africaine, de radier le FPLT de la liste des organisations terroristes, de faire avancer le rétablissement des services publics et de désigner une administration intérimaire au Tigré, ainsi que d'élaborer une politique nationale en matière de justice transitionnelle, processus en cours.

3. La cessation totale des hostilités, l'accès sans entrave de l'aide humanitaire et la nécessité de veiller à ce que les auteurs de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits aient à en répondre constituent des éléments essentiels de l'accord. Ces éléments ont également été et restent les principales priorités de l'UE. Sous réserve d'une mise en œuvre soutenue de l'accord pour une paix durable, l'UE reviendra progressivement à un engagement stratégique¹ complet et renforcé avec l'Éthiopie. L'UE attend avec intérêt de redynamiser le dialogue politique à tous les niveaux appropriés avec le gouvernement éthiopien et de relancer les dialogues sectoriels. Des contacts et une coopération plus directs et réguliers permettront de renforcer le partenariat.

4. L'UE est prête à relancer son programme indicatif pluriannuel (PIP) régulier pour accompagner de nouveaux progrès dans la consolidation du règlement pacifique du conflit, la réconciliation, la stabilisation et le redressement, ainsi que la stabilité macroéconomique dans l'ensemble de l'Éthiopie. Elle encourage également vivement les institutions financières internationales à aider le gouvernement éthiopien à faire face à la situation économique critique du pays dans le cadre de son programme de réformes économiques, et les pays créanciers à œuvrer en faveur d'une conclusion rapide du processus de restructuration de la dette au moyen du cadre commun.

¹ Déclaration conjointe "*Vers un engagement stratégique UE-Éthiopie*", signée par le Premier ministre éthiopien et le président de la Commission européenne le 14 juin 2016.

5. L'obligation de rendre des comptes et la justice transitionnelle constituent le fondement d'une paix et d'une réconciliation durables. L'UE salue le livre vert sur la justice transitionnelle² et encourage le gouvernement éthiopien à continuer de prendre des mesures concrètes pour promouvoir les options qui y sont exposées, conformément aux normes internationales en matière de droits de l'homme et avec le soutien d'une composante internationale, telle que le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH). Il est à la fois urgent et essentiel de mener des enquêtes indépendantes, transparentes et impartiales sur toutes les allégations de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ceux-ci, ainsi que de violations du droit international humanitaire et du droit international des réfugiés, commises par toutes les parties. En particulier, l'UE déplore le niveau effarant de violences sexuelles et sexistes liées aux conflits. En priorité, l'UE souligne qu'il importe d'engager immédiatement des procédures judiciaires dans les affaires les plus urgentes et de faire en sorte que les éléments de preuve soient préservés en vue de futures poursuites. Elle salue et est prête à soutenir la coopération existante entre la Commission éthiopienne des droits de l'homme et le HCDH et, le cas échéant, d'autres organismes compétents. L'UE invite le FPLT et l'administration provisoire du Tigré à dialoguer ouvertement et activement avec toutes les parties prenantes concernées. Elle attend avec intérêt le rapport final qui sera présenté par la Commission internationale d'experts des droits de l'homme sur l'Éthiopie lors de la 54^e session du Conseil des droits de l'homme à Genève. Enfin, l'UE est prête à soutenir le processus visant à instaurer la justice transitionnelle et à faire en sorte que les auteurs de violations des droits de l'homme aient à en répondre.
6. L'UE exprime sa solidarité avec le peuple éthiopien, les victimes et leurs familles, qui ont souffert des conséquences humanitaires, économiques et sociales dramatiques du conflit dans le nord de l'Éthiopie. L'UE se félicite de l'amélioration récente de l'accès humanitaire à la majorité des zones touchées par le conflit dans le nord de l'Éthiopie. Toutefois, les besoins humanitaires importants, y compris dans d'autres régions du pays touchées par une grave sécheresse et d'autres crises, nécessitent une réponse adéquate et bien coordonnée. Le renforcement, l'acheminement et le financement de l'aide à ceux qui en ont besoin, y compris ceux qui se trouvent dans des zones difficiles à atteindre, demeurent une priorité immédiate et urgente. L'UE continuera de soutenir l'acheminement et le financement de l'aide humanitaire. Il est essentiel de poursuivre les efforts visant à créer un environnement de nature à permettre aux travailleurs humanitaires d'opérer en toute sécurité.

² [Ethiopia Policy Options for Transitional Justice](#) (Éthiopie: options en matière de justice transitionnelle), présenté en janvier 2023 pour consultation des parties prenantes.

7. La stabilité générale, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Éthiopie, ainsi que son développement pacifique, sont essentiels pour le pays, la région et l'UE. L'UE se félicite du retrait convenu des forces étrangères du territoire éthiopien, qui est propre à assurer une paix durable. L'UE juge encourageante la mise en place de la Commission nationale pour le relèvement et est prête à apporter son expertise et son soutien à un processus de désarmement, de réintégration et de réintégration inclusif et transparent. L'UE est également prête à aider l'UA à étendre et à consolider la MVCM.
8. L'UE accueille favorablement la poursuite des efforts visant à apporter rapidement des dividendes de la paix tangibles à toutes les populations touchées, notamment par l'organisation d'élections régionales inclusives, crédibles, libres et équitables au Tigré, en vue de la mise en place d'un gouvernement régional qui fera suite à la période de l'administration intérimaire.
9. L'UE se déclare vivement préoccupée par l'escalade des tensions, les allégations de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ceux-ci, et les violences dans différentes régions du pays, y compris à Oromia et à Amhara. L'UE appelle de ses vœux une désescalade et un dialogue urgents afin de parvenir à une paix et à une stabilité durables par des moyens politiques et démocratiques. L'UE encourage le gouvernement éthiopien à continuer d'œuvrer en faveur d'un processus de dialogue national transparent, inclusif, global et centré sur les personnes. L'UE soutient la création de conditions assurant la participation pleine, effective et utile de toutes les principales parties prenantes, y compris les femmes et les jeunes, grâce notamment à la liberté d'expression, à la liberté des médias et à la société civile.
10. L'UE réaffirme les engagements qu'elle a pris dans le cadre de sa stratégie pour la Corne de l'Afrique (2021) et est consciente du rôle stratégique que joue l'Éthiopie en matière de paix, de sécurité et d'intégration économique dans la Corne de l'Afrique et dans la région de la mer Rouge. Compte tenu de l'intensification des défis mondiaux, qu'il s'agisse du respect des principes de la charte des Nations unies, de la promotion du multilatéralisme, du changement climatique, de la dégradation de l'environnement, de la reprise économique, de la réalisation des objectifs de développement durable et des crises énergétiques et de sécurité alimentaire, des réponses collaboratives et coordonnées sont nécessaires. Dans ce contexte, l'UE insiste sur les possibilités offertes par sa stratégie "Global Gateway" et l'initiative pour la Corne de l'Afrique en tant que moyens de soutenir des transitions écologique et numérique intelligentes et durables, la connectivité et la croissance économique dans l'intérêt mutuel et dans l'esprit d'un véritable partenariat.

11. L'UE appelle de ses vœux un soutien continu et coordonné de tous les partenaires internationaux au processus de paix. L'UE, notamment par l'action du représentant spécial de l'UE pour la Corne de l'Afrique, et conjointement avec ses États membres, restera en contact étroit avec le gouvernement éthiopien et avec des partenaires régionaux et internationaux partageant les mêmes valeurs, afin qu'il y ait une approche commune en faveur d'une paix durable en Éthiopie.
